



Controle caf imminent urgent

Par **noel33000**, le **19/01/2010** à **13:32**

Bonjour,

on m'a notifié que je serais controlé par la caf, on me demande de fournir mes relevés de compte des 3 derniers mois, est ce légal, car je trouve que c'est une intrusion dans ma vie privée.

merci pour votre reponse

Par **jeetendra**, le **19/01/2010** à **13:42**

Bonjour, malheureusement la réponse est oui et c'est parfaitement légal, cordialement.

Par **chris_idv**, le **19/01/2010** à **14:01**

Bonjour,

Tous le monde semble prompt à faire valoir ses droits mais beaucoup moins pour accomplir ses devoirs.

Vous avez parfaitement le droit de refuser de fournir les informations demandées par la CAF ... qui en contrepartie aura bien entendu le droit de supprimer les allocations [s]**que vous avez sollicité[s]**.

La confiance n'exclue pas le contrôle: personne ne s'offusque qu'une caissière de supermarché contrôle l'identité d'une personne qui règle ses achats par chèque.

Puisque vous n'avez à priori rien à cacher en facilitant le travail de contrôle de la CAF vous permettez la traque des fraudeurs qui touchent induement des prestations qui devraient revenir aux personnes tels que vous qui y ont effectivement droit.

Salutations,